



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

FORMAPREV Prévention Secours 2 rue de la petite plaine 21130 AUXONNE, Siret 533 374 054 00021 organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DIRECCTE de Bourgogne Franche-Comté sous le n° de déclaration d'activité 26210292021; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents de FORMAPREV, tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que FORMAPREV ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - INSCRIPTION

Vous disposez de la possibilité de vous inscrire par téléphone au 0620496687, par courrier électronique à l'adresse formaprev@laposte.net, ou par courrier postal à l'adresse suivante : 2 rue de la petite plaine 21130 AUXONNE
Votre inscription sera prise en compte à réception du devis signé et portant cachet commercial ou à réception de la convention de formation professionnelle signée et portant cachet commercial et des documents de pré-requis pour certaines des formations dispensées.

2 - ANNULATION - REMPLACEMENT

Pour être prise en compte, toute annulation doit être communiquée par écrit. Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit (courrier ou email) FORMAPREV et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Vous disposez de la faculté d'annuler une inscription sans frais sous réserve d'en informer FORMAPREV par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse formaprev@laposte.net, reçu au plus tard 1 [un] mois calendaire avant la date de la formation de formateur de formateurs SST et au plus tard 15 (quinze) jours calendaires avant la date de la formation initiale SST ou MAC SST .

En cas d'annulation reçue moins de 1 [un] mois calendaire avant la date de la formation de formateur de formateurs SST et au plus tard 15 (quinze) jours calendaires avant la date de la formation initiale SST ou MAC SST .(ou du premier module pour un cycle), le montant de l'inscription reste dû en totalité à FORMAPREV.

Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

3 - TARIFS - PAIEMENT

Tous les tarifs sont indiqués hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur. Nos tarifs comprennent la formation, les fichiers électroniques mis, le cas échéant, à disposition.

Si la documentation pédagogique remise pendant la formation est facturée, l'information en est portée dans la convention de formation. Il en est de même pour les frais de repas des participants, les frais de repas et/ou de déplacement et d'hébergement de l'intervenant. Ces derniers sont alors refacturés au réel.

Vous avez la possibilité de bénéficier de tarifs dégressifs en cas d'inscriptions à plusieurs formations ou de plusieurs participants. Pour ce faire, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse formaprev@laposte.net. Le règlement intégral devra intervenir au comptant et sans escompte à réception de facture.

En cas de paiement effectué par un OPCA, le dossier de prise en charge par votre OPCA doit nous parvenir avant le 1er jour de la formation. Si FORMAPREV n'a pas réceptionné l'accord de financement, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge vous sera directement facturée.

Pour les inscriptions individuelles de particuliers ou de financement direct d'entreprise, il est demandé un chèque de caution de 180 (cent quatre-vingt) euros. Ce chèque sera encaissé à titre de dédommagement si le stagiaire ou l'entreprise annule (sauf cas de force majeure dûment reconnue) son inscription 30 jours avant la date de début de formation. Ceci afin d'éviter de trop nombreuses annulations.

Toute facture non payée à échéance portera de plein droit, intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 (dix) points. A défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible. Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

4 - RESPONSABILITÉ - INDEMNITÉS

L'employeur, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de FORMAPREV ou des participants. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré FORMAPREV pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par son préposé, et, contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que FORMAPREV ne puisse être recherchée ou inquiétée.

5 - DROIT DE CONTRÔLE DE FORMAPREV

FORMAPREV se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 3 [trois] jours calendaires avant la date prévue.

FORMAPREV se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

FORMAPREV se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

6 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations FORMAPREV ou à des tiers, les dits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de FORMAPREV ou de ses ayants droit.

7 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à : FORMAPREV Nathalie Nicolas

Pour la finalité suivante : renseignements, devis, facturation, échanges entre formateurs et formateurs de formateurs.

Les destinataires de ces données sont : Nathalie NICOLAS

La durée de conservation des données est de 3 ans.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant à Nathalie NICOLAS 2 rue de la petite plaine 21130 AUXONNE formaprev@laposte.net

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

8 - LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE LE PRÉSENT ACCORD EST RÉGI PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le tribunal de commerce de DIJON sera seul compétent